



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES QUESTIONS, OBJECTIONS, RÉPONSES



Ce fascicule est destiné aux dirigeants du tennis. Il propose des réponses aux questions et objections souvent rencontrées lors des contacts avec les élus des collectivités territoriales.

Il accompagne les deux plaquettes fédérales « Grandir avec les collectivités territoriales » et « Le tennis dans la cité ».



Pourquoi vous faut-il davantage de courts alors que vous avez moins de licenciés qu'à une certaine époque ?

- Avec 1 100 000 licenciés, nous sommes le 2^e sport national.
- La fréquence de pratique est plus élevée qu'autrefois : autrefois le tennis se pratiquait surtout l'été en extérieur, aujourd'hui les pratiquants veulent jouer toute l'année, et plus souvent.
- Le tennis attire beaucoup les jeunes et il faut pouvoir les accueillir dans les écoles de tennis.

Pourquoi ces nouveaux besoins en courts couverts ?

- L'école de tennis se déroule aussi en automne et en hiver : il faut la préserver des intempéries et sécuriser l'accueil des enfants.
- Un court couvert est utilisable toute l'année.
- L'amplitude des heures d'ouverture permet de répondre à une augmentation de la pratique.
- Les installations couvertes permettent de pérenniser l'emploi des enseignants.

Autrefois, le tennis finançait ses installations, pourquoi ne le ferait-il plus ?

- Autrefois les clubs étaient composés en majorité d'adultes, aujourd'hui les jeunes à former représentent plus de la moitié des effectifs.
- L'évolution des clubs s'est faite au bénéfice des clubs associatifs. Les cotisations qu'ils perçoivent servent à assurer le fonctionnement de l'école de tennis et la vie du club. Les cotisations ne sont pas destinées à financer les installations.
- La commune finance les installations et les entretient. Le club associatif forme et anime la vie associative et sportive.
- Le tennis est un sport de masse : il doit être traité comme les autres activités sportives.

Votre fédération est riche

- Avec les bénéfices du tournoi de Roland-Garros, la FFT subventionne les ligues, les comités départementaux et des projets de clubs.
- La FFT est une des rares fédérations qui participent au financement des installations sportives.
- L'essentiel des moyens et des budgets des clubs est utilisé pour la formation des jeunes.
- Un sport de masse doit être soutenu au même titre que les autres.

La participation de la FFT aux constructions d'équipement est faible

- La FFT est une des rares fédérations qui participent au financement des installations sportives, grâce aux résultats du tournoi de Roland-Garros.
- Les techniciens du service de l'équipement de la FFT apportent aux collectivités territoriales une expertise gratuite qui permet d'optimiser et de pérenniser les investissements.
- Les communes peuvent trouver jusqu'à 80% de financements extérieurs et la participation de la FFT est à rapprocher des 20% restants.

On met beaucoup plus de monde sur un terrain de football que sur des terrains de tennis, cela coûte moins cher à la ville

- En prenant en compte les fréquences de jeu et la rotation des pratiquants, une étude approfondie démontre que les surfaces allouées sont 4 fois plus utilisées par les joueurs de tennis.
- Cette même étude fait ressortir un coût annuel de fonctionnement des installations, par adhérent, bien plus élevé pour les terrains de football que de tennis.

Pourquoi le club n'augmente-t-il pas ses cotisations ?

- Le tennis est devenu un sport de masse sur des installations communales, avec des cotisations accessibles à toutes les catégories sociales.
- La prise en charge des frais d'installations est du ressort des communes.
- Ce sont déjà les cotisations adultes qui financent la formation des jeunes, principal poste de dépenses des clubs.

Pourquoi un club associatif peut-il mieux animer le tennis qu'une structure municipale ?

- Les dirigeants bénévoles ont plus de souplesse (accompagnements, déplacements, week-end et jours fériés) et une proximité avec les adhérents.
- La performance sportive demande technicité et spécialisation : le club s'appuie sur des enseignants diplômés fédéraux.

Comment favorisez-vous l'accès au plus grand nombre ?

- Par la proximité géographique des clubs.
- Par un enseignement et une pratique adaptés à tous les âges et toutes les capacités physiques.
- Avec des installations mises à disposition par les communes, et des dirigeants bénévoles, les clubs associatifs pratiquent des cotisations accessibles à tous.
- La mutualisation entre adultes et jeunes finance l'école de tennis.
- Les leçons particulières ont largement fait place à des formations en groupe, efficaces et d'un coût moins élevé.

Les jeunes sont-ils vraiment encadrés ?

- Dès le plus jeune âge les enfants bénéficient de l'enseignement du Mini-tennis. À partir de 7 ans ils sont pris en charge par l'école de tennis, avec un cadre pour quatre à six jeunes en moyenne.
- Pour nos 8 300 clubs de tennis, il y a 5 000 diplômés d'Etat qui ont reçu une formation.
- Avec l'organisation de Club junior, certains clubs complètent les séances tennistiques par des jeux ou des exercices physiques collectifs, et un apprentissage de l'arbitrage.

Quel est votre rôle éducatif ? Comment lutez-vous contre les incivilités ?

- Outre la technique du jeu, nos enseignants transmettent aux enfants des valeurs et des repères : sens du travail et de l'effort, contrôle de soi dans un sport de « duel », respect des règles, respect des autres (enseignants, adversaires, arbitres, dirigeants).
- Le tennis est un sport intergénérationnel. Les jeunes côtoient les adultes et le pratiquent parfois ensemble. Le club facilite l'intégration et crée du lien social.
- Les jeunes pratiquent l'arbitrage régulièrement.

Vous privilégiez trop la compétition

- La compétition n'est qu'un des moteurs de la vie des clubs. La pratique sportive quotidienne concerne 60 à 70% des adhérents pour qui les clubs mettent en place des formations, des rencontres amicales et des animations.
- L'école de tennis a pour but de former et d'éduquer tous les jeunes, seuls quelques uns poursuivront vers la compétition.

Que faites-vous pour développer la pratique sportive pour tous ?

- Une accessibilité à tous par une politique de cotisations modérées.
- Un soutien des collectivités territoriales tant pour les installations que pour l'école de tennis des jeunes.
- Des formules pédagogiques de groupe adaptées à chaque niveau.

Vos cotisations ne sont pas accessibles à tous

- Les clubs associatifs qui peuvent être concernés par cette observation sont ceux qui faute d'un soutien municipal doivent faire supporter le coût des installations par les cotisations de leurs adhérents.
- Le coût annuel médian de la cotisation adulte (sans le coût de la licence) est de 70 euros.
- Le coût annuel médian de la cotisation jeune (sans le coût de la licence) est de 32 euros.

Lieu de vie ?

- Animés par des dirigeants bénévoles, les clubs associatifs sont ouverts jusqu'à 365 jours par an, avec des plages d'ouverture très larges.
- Le tennis est un des rares sports à toucher toutes les populations : femmes et hommes, jeunes et seniors, quelles que soient leurs attentes, recherche de bien-être, compétition, entretien physique.
- Le club est non seulement un lieu de pratique mais un lieu d'accueil où se crée du lien social.

Je vois que les courts ne sont pas toujours utilisés

- Comme pour les autres sports, les installations de tennis sont moins utilisées en semaine dans la journée car les gens travaillent.
- Dès que les adhérents sont disponibles, les installations peuvent être saturées.